

RAPPORT N° 00/4-12
au Conseil Municipal

OBJET

PARC URBAIN DE LA TRINITE (ZONE SUD-EST)

PROGRAMME DE TRAVAUX 2000
PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES

Par Délibération n° 99/4-39 du 30 juin 1999, vous avez approuvé le programme de travaux de tous les terrassements de la zone Sud-Est du Parc Urbain de La Trinité. Suite aux différents appels d'offres, il est actuellement en cours de réalisation.

En 2000, une tranche ferme de travaux est proposée. Celle-ci consisterait, sur la totalité des dix hectares de la zone, en :

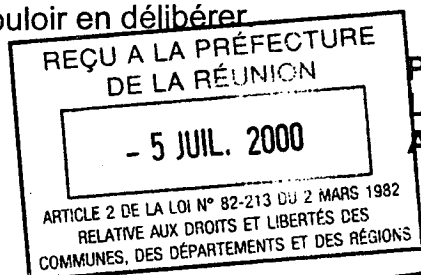
- la mise en place de terre végétale amendée, pour un montant prévisionnel de 2 200 000 F ;
- l'engazonnement, pour un montant prévisionnel de 1 100 000 F.

Il est également prévu une tranche conditionnelle de travaux liés à l'arrosage, pour un montant prévisionnel de 800 000 F.

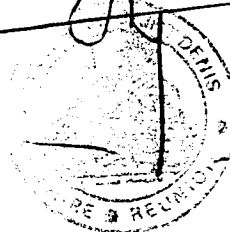
Je vous demande donc :

- d'approuver le programme des travaux visant à réaliser une tranche ferme d'un montant de 3 300 000 F (mise en place de terre végétale amendée et engazonnement) et une tranche conditionnelle de 800 000 F (arrosage) ;
- d'autoriser la SODIAC, Mandataire de la Commune, à lancer la procédure d'appel d'offres pour l'exécution du programme de travaux ;
- de l'autoriser à signer les marchés correspondants.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer



Pour le Maire absent
Le Premier Adjoint
Alain ARMAND



DELIBERATION N° 00/4-12
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 23 juin 2000

OBJET

PARC URBAIN DE LA TRINITE (ZONE SUD-EST)

**PROGRAMME DE TRAVAUX 2000
PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 00/4-12 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique RIVIERE, 9ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Aménagement, et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le programme de travaux de la zone Sud-Est du Parc Urbain de La Trinité visant à réaliser une tranche ferme d'un montant de 3 300 000 F (mise en place de terre végétale amendée et engazonnement) et une tranche conditionnelle d'un montant de 800 000 F (arrosage).

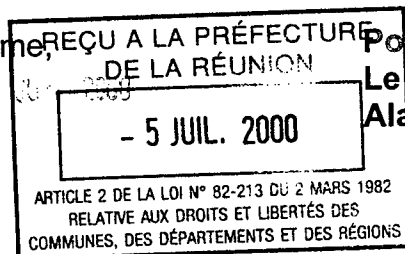
ARTICLE 2

Autorise la SODIAC, Mandataire de la Commune, à lancer la procédure d'appel d'offres pour l'exécution du programme de travaux.

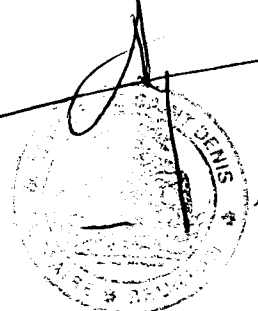
ARTICLE 3

Autorise la SODIAC à signer les marchés correspondants.

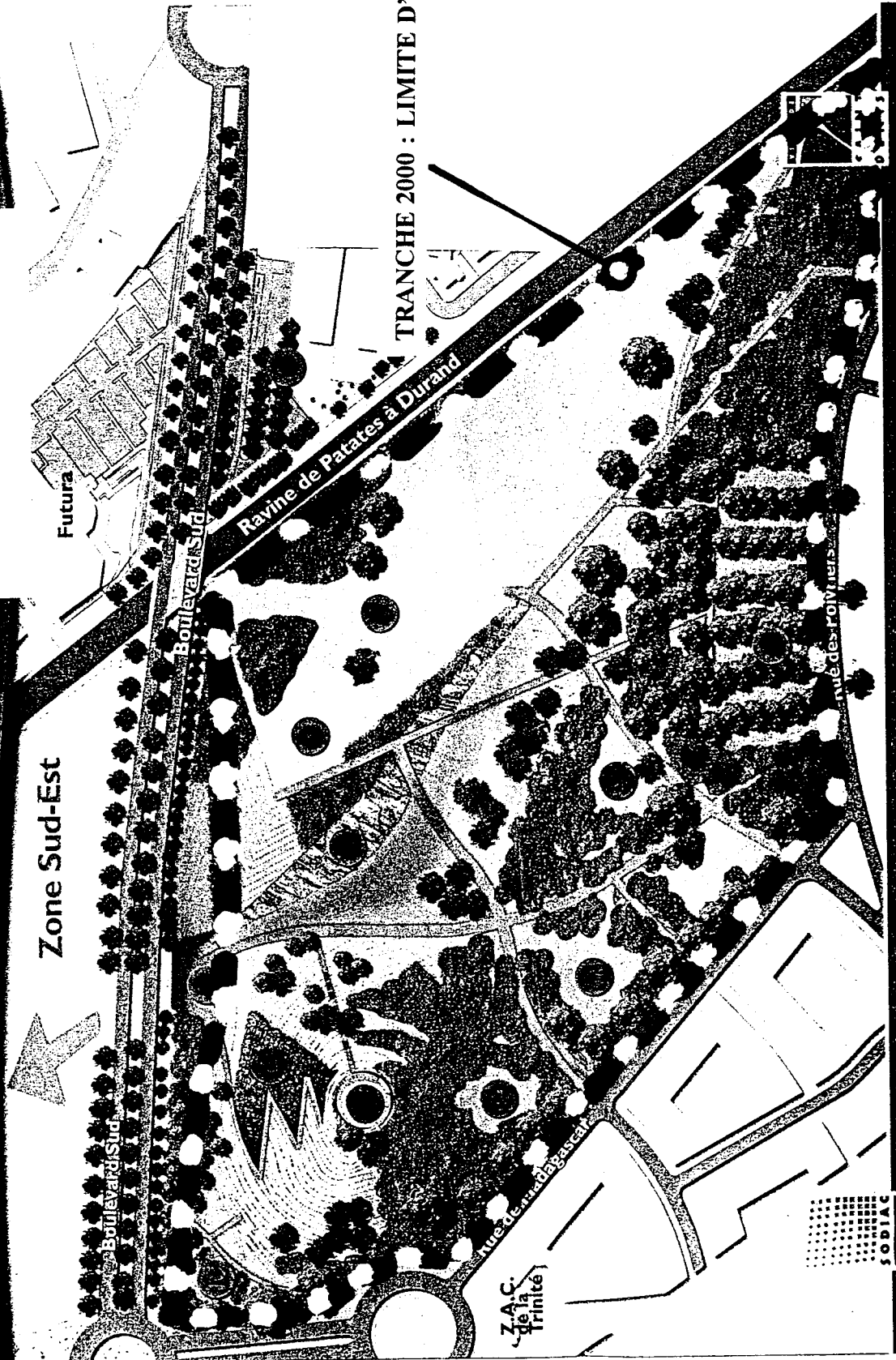
Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 23 06 2000



Pour le Maire absent
Le Premier Adjoint
Alain ARMAND



Parc Urbain de la Trinité



TRANCHE 2000 : LIMITE D'INTERVENTION

Z.A.C.
de la
Trinité

